

COMMENT TROUVER UN LOGEMENT A TOULOUSE

► *Arriver au mois d'Août*

► *Suivre les indications suivantes*

Plusieurs types de logement :

- **La chambre meublée** est une pièce mesurant entre 15 et 20 m². Quelquefois, une salle de bain et des toilettes sont mis à la disposition particulière de l'étudiant mais le plus souvent les commodités sont partagées avec le voisinage proche. Le loyer d'une chambre meublée varie entre 300 et 350 Euros. Dans le cas où la chambre est louée par l'habitant, celui-ci propose une demi-pension, généralement les petits déjeuners et repas du soir pour 230 Euros.
- **Les studios** sont des pièces entre 15 et 25 m² comprenant un coin cuisine et une salle d'eau (avec douche) ou salle de bain (avec baignoire) à l'usage exclusif de l'étudiant. Les toilettes sont parfois indépendants mais le plus souvent se trouvent dans la salle d'eau. Les loyers varient entre 400 et 450 Euros charges comprises.
- **Les T1 et T1 bis** sont généralement plus grands que les studios, entre 22 et 36 m². Un coin chambre et/ou un coin cuisine sont aménagés ; parfois même l'une des deux pièces est séparée de la pièce principale par des parois et une porte. Les toilettes, indépendants ou placés dans la salle d'eau ou la salle de bain, sont à l'usage exclusif du locataire. Les loyers sont compris entre 400 et 500 Euros charges comprises.
- **Les T2 et T2 bis**, de 30 à 45 m² environ, se composent d'une pièce principale et d'une chambre avec cloison. Un coin cuisine est aménagé, parfois même la cuisine est séparée. Les toilettes sont en règle générale indépendants de la salle d'eau. Les loyers sont compris entre 500 et 600 Euros charges comprises.
- **Le T3**, de 45 à 70 m² environ, se composent d'une pièce principale, de deux chambres, d'une cuisine séparée, d'une salle d'eau ou d'une salle de bain et de toilettes indépendants. Ils permettent de loger deux voir trois étudiants en collocation. Les loyers varient entre 600 et 700 Euros charges comprises.
- **Les T4 et T5** permettent à plusieurs étudiants de vivre en collocation dans de plus grands espaces, mais ils sont plus difficiles à trouver car les propriétaires demandent des garanties vraiment très importantes. De plus, ils sont rarement meublés. Les loyers atteignent très facilement les 700 Euros et plus.

Trouver un logement :

- ① Vous trouverez des adresses d'appartements loués par des particuliers, sans frais supplémentaire, au :

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) :

58 rue du Taur 31000 Toulouse – Tél : 05 61 12 54 53 – www.crous-toulouse.fr

Vous pouvez consulter les annonces des particuliers sur le site du CROUS

Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) - www.crij.org:

17 rue de Metz 31000 Toulouse – Tél : 05 61 21 20 20

Alliance Française - www.alliance-toulouse.org:

9 place du capitole 31000 Toulouse – Tél : 05 34 45 26 10

- ① Les journaux spécialisés :

Le 31 – 18 rue Rivals 31000 Toulouse – Tél : 08 10 31 30 00 – www.kitrouve.com

Hebdo Toulouse – 63 boulevard Silvio Trentin 31000 Toulouse – Tél : 05 61 43 15 15 – www.bonjour.fr

Publi Toulouse – 42 bis rue Alsace Lorraine 31000 Toulouse – Tél : 05 61 49 11 11 – www.publi.fr

La Dépêche Du Midi – Avenue Jean Baylet 31000 Toulouse – Tél : 05 62 11 33 00

www.ladepeche-annonces.com/asp/accueil_imo.asp

- ① Quelques adresses Internet :

<http://www.seloger.com>

<http://www.itoulousain.com>

<http://www.appartager.com>

<http://www.toulouseweb.com>

<http://www.explorimmo.com>

utiliser avec des mots-clés les moteurs de recherche tels que : www.google.fr – www.yahoo.com – etc...

L'aide au logement :

La Caisse d'Allocation Familiales de la Haute Garonne (CAF) – 24 rue Riquet 31046 Toulouse cedex 9

Tél : 08 21 01 99 01 / 05 61 99 77 00 – Fax 05 61 99 31 34 – Internet : <http://www.caf.fr>

De la mi-septembre à la mi-octobre, une permanence sera assurée par la CAF dans le Hall d'entrée de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse 1. Vous pourrez y retirer un dossier que vous devrez remplir minutieusement. Vous devez joindre à ce document une attestation de loyer signée par votre propriétaire ou une attestation de résidence si vous êtes logé(e) en résidence universitaire, un RIB appartenant à votre propriétaire afin que l'allocation lui soit versée directement, la déclaration de vos ressources au cours de l'année civile précédente.

Si vos ressources sont faibles, vous toucherez un maximum d'environ 150 €uros si vous logez seul et d'environ 90 €uros si vous avez choisi la collocation.

IMPORTANT

1. **Disposez à l'arrivée du montant nécessaire pour payer le premier mois de loyer et la caution** qui équivaut à deux mois de loyer. Vous pouvez payer, soit par chèque si vous ouvrez un compte dans une banque française, soit en argent liquide en €uros. **Le loyer est dû entre le 1^{er} et le 5 du mois courant.**
2. La caution est légale. Le propriétaire encaisse son montant total. Cette caution lui sert à compenser les éventuels impayés et réparer les éventuels dégâts que vous aurez occasionnés en quittant l'appartement. A cet effet, vous allez remplir avec votre propriétaire un état des lieux où devra figurer l'état des murs et du mobilier au moment de votre entrée dans l'appartement. Vous signerez un second état des lieux au moment de votre départ. **Ces états des lieux doivent être signés par les deux parties.** Si vous n'avez occasionné aucun dégât ni engagé aucun impayé, votre caution vous sera rendue intégralement. Notez que le propriétaire a le droit de restituer la caution deux mois après la fin du bail.
3. Tout contrat de bail suppose que le locataire a contracté **une assurance responsabilité civile et multirisques habitation**. Elle peut être contractée auprès d'un organisme d'assurances étudiantes à l'arrivée à Toulouse :
LMDE – 97 rue Riquet 31000 Toulouse – Tél : 08 10 600 601
VITTAVI – 16 Rue Riquet 31000 Toulouse – Tél : 08 03 803 233
4. Le loyer s'accompagne de charges. **Les charges** comprennent généralement l'éclairage et l'entretien des parties communes, les ordures ménagères, plus rarement l'eau et l'électricité. Pour le cas le plus courant où l'eau et l'électricité ne sont pas comprises, sachez que vous devez souscrire des abonnements et qu'ils seront au nom du ou des locataires.
EDF-GDF (Electricité et gaz de France) – Tél : 08 01 1310 00 – Internet : <http://www.edf.fr> ; <http://www.gazdefrance.fr>
La Compagnie Générale des Eaux – Tél : 08 01 147 147
5. Les étudiants locataires au 1^{er} janvier de l'année en cours doivent, comme tous les locataires français, s'acquitter d'un impôt local : **la taxe d'habitation**, qui se chiffre à un mois de loyer environ. Le propriétaire peut inclure cette taxe dans les charges ce qui permet d'étaler cette somme un peu conséquente.
6. Le contrat d'habitation appelé également **bail** doit être établi en deux exemplaires par le propriétaire et signé par les deux parties. **Une attestation de résidence** permettra à l'étudiant locataire de solliciter l'aide sociale au logement (CAF) qui lui sera versée pour la durée de son séjour, moins le premier mois. Elle lui permettra aussi d'ouvrir un compte auprès d'une banque française.
7. Les étudiants locataires doivent respecter la vie des autres locataires de l'immeuble ou de la résidence, et veiller notamment au calme après 22 heures.
8. Vous devez **prévenir votre propriétaire de la date de votre départ par lettre recommandée avec accusé de réception**. **Le délai de préavis est d'un mois pour les locations meublées** et de trois mois pour les locations non meublées.

Lexique :

- Locataire : Tenant
- Propriétaire : Owner
- Montant : Amount
- Loyer : Rent
- Caution : Deposit
- Bail : Lease
- Argent liquide : Cash
- Assurance responsabilité civile : Liability insurance
- Assurance multirisques habitation : Home insurance (Fire, theft, water damages)

- Charges : Water ; upkeep
- Charges dues : Owing ; to be paid
- Abonnement : Subscription ; being registered for the service so that you are responsible for all charges
- Taxe Habitation : Local tax paid to municipality by all tenants (Similar to council tax)
- Etat des lieux : Inventory
- Exemplaires : Copies ; in duplicate
- Résilié : Cancelled
- Délai de préavis : Notice to quit

Diverses Informations

MAIRIE DE TOULOUSE

Service municipal du logement
34 Rue Pargaminières

www.mairie-toulouse.fr

Tél : 05 61 22 20 63

Au service des étudiants

CROUS Centre Régional des Œuvres
Universitaires et Scolaires
58 Rue du Taur

www.crous-toulouse.fr

Tél : 05 61 12 54 00

MAISON DE L'ETUDIANT

14 Rue Riquet

Tél : 05 61 99 31 82

PROMOLOGIS : Régie Logements Etudiants

8 Allée des Sciences Appliquées

Tél : 05 62 17 37 37

Santé

CPAM Haute Garonne

3 Bd Léopold Escande

Tél : 05 62 73 80 00

Urgences

Hôpital de Rangueil

Tél : 05 61 32 27 95

Hôpital de Purpan

Tél : 05 61 77 20 18

SAMU

Tél : 15

Assurances (santé, logement)

VITTAVI

16 Rue Riquet

Tél : 0 803 803 233

LMDE – La Mutuelle Des Etudiants

97 Rue Riquet

Tél : 0 810 600 601

Logement meublé temporaire

Résidence Jolimont «Auberge de Jeunesse»

24 Avenue Yves Brunaud

Tél : 05 34 30 42 80

Email : accueil@residence-jolimont.com

Eurocil Résidences (Blagnac – Colomiers)

28 Rue Raymond Grimaud – 31700 Blagnac

Tél : 05 61 30 96 13

Fax : 05 61 30 96 37

Villa Pierre Nougaro

37 Chemin des Pradettes

Tél : 05 61 41 61 51

Val Dancelle

23 Boulevard de Ratalens – 31240 L'Union

Tél : 05 62 89 27 27

Fax : 05 62 89 27 28

Litiges

Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation, et de la Répression des Fraudes

Cité Administrative – Boulevard Armand Duportal Bât C

Tél : 05 61 58 55 25

Fax : 05 62 27 21 76

Foyers de jeunes filles

Foyer Association **Sahuc Mazas** – 11 rue de la Dalbade – 31000 Toulouse

Tél : 05 61 52 67 63

Résidence « **La Gravette** » Foyer pour étudiantes

Tél : 05 62 13 11 00

42 Rue de la Gravette - 31300 Toulouse

Foyer Familial de la Jeune Fille – 23 rue Joly – 31400 Toulouse

Tél : 05 61 14 73 00

Foyer d'étudiantes **Présentation de Mairie**

Tél : 05 34 31 70 00

47 Rue des trente six ponts – 31400 Toulouse

Foyer des **Dominicaines** – 2 Rue Furgole – 31000 Toulouse

Tél : 05 61 53 30 00

Ecole et Collège **Saint Thomas d'Aquin** – 40 Rue Nazareth – 31000 Toulouse

Tél : 05 61 52 65 45